



Les démarches à effectuer

avant de venir vous inscrire sur Corte.

Descriptif des étapes de l'inscription administrative en

Capacité de Droit Première année

Avant de venir vous inscrire

- **Le pôle des inscriptions vous recevra uniquement sur rendez-vous**

Pour prendre un rendez-vous, n'oubliez pas de vous connecter sur l'application en ligne de cette page internet

- **Vous devez vous munir du formulaire d'inscription et des pièces jointes demandées**

Vérifiez que votre dossier est bien complet, prévoir un moyen de paiement également (espèces, chèque, CB)

Étapes de l'inscription administrative

Votre inscription administrative comportera 4 étapes successives

Étape 1 : Contrôle de la Sécurité Sociale

Cette première étape est obligatoire même si vous ne devez pas vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante. Il s'agit d'établir un diagnostic de votre situation. En capacité de droit première année vous n'êtes pas affiliable à la Sécurité Sociale étudiante, étant donné que vous n'avez pas le statut d'étudiant.

Étape 2 : Contrôle administratif de votre dossier

Lors de cette étape, le pôle des inscriptions vérifie que votre dossier contient bien toutes les pièces demandées.

Attention : nous ne prenons pas en compte les documents présentés par le biais d'un Smartphone. Veillez donc à éditer l'intégralité des documents et justificatifs demandés avant votre venue.

Étape 3 : Paiement des droits d'inscription

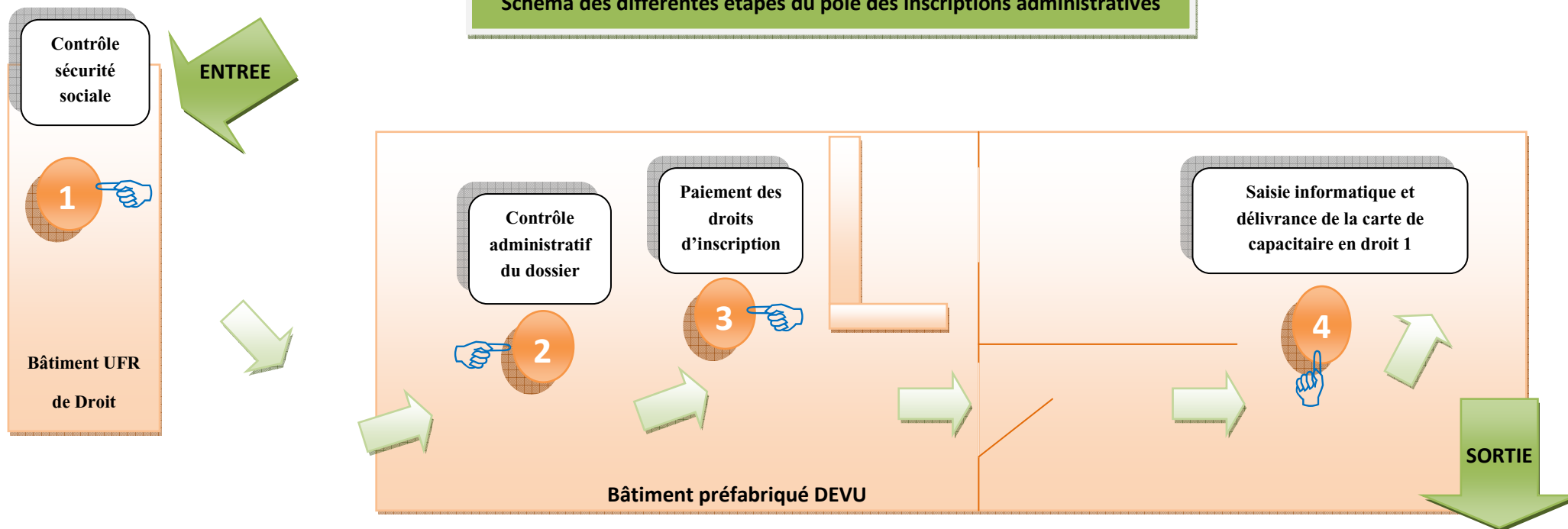
Le détail des tarifs des droits d'inscription sera disponible début juillet 2014 dans le document d'information intitulé « le paiement des droits d'inscription »

Étape 4 : Saisie informatique de votre inscription / Confection et délivrance de votre carte d'auditeur libre

Les informations renseignées dans votre formulaire d'inscription seront saisies dans un logiciel.

N'oubliez pas de fournir une photo d'identité.

Schéma des différentes étapes du pôle des inscriptions administratives



Bâtiment de la Direction des Systèmes d'Information